

Nouvelle Aquitaine : le FN ne veut pas qu'un lycée soit baptisé Simone Veil, est-ce grave, docteur ?

écrit par Maxime | 31 octobre 2017

J'ai déjà dit ici mon admiration pour la femme Simone Veil, pour son combat pour l'IVG, afin que les femmes cessent de mourir sur des tables de cuisine à cause d'aiguilles à tricoter mal employées quand celles qui en avaient les moyens allaient se faire avorter en Grande Bretagne.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/30/hommage-a-simone-veil-grande-dame-du-droit-des-femmes/>

Je ne supporte donc pas que l'on traite cette grande dame de tous les noms et qu'on lui fasse des procès d'Inquisition.

A contrario, je trouve inique et ridicule le procès qui est fait au groupe FN de Nouvelle Aquitaine. Peut-on, sous prétexte que Simone Veil était une grande dame et a permis que le droit à l'avortement fût reconnu, s'opposer à ce qu'un lycée porte son nom, au motif qu'elle a été un adversaire politique des Résistants à l'UE et à l'immigration ? Bien évidemment oui.

La malhonnêteté insigne des opposants du FN au Conseil Régional "nouvelle Aquitaine" consiste à faire croire que les élus du parti souverainiste seraient opposés au lycée Simone Veil pour cause d'opposition à la liberté d'avorter alors que l'avortement n'a pas été évoqué...

Christine Tasin

A propos de politiquement correct, il semblerait que le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ait été le théâtre d'un très médiocre mélodrame autour de l'immigration et de l'islamisation de la France.

Le FN a en effet refusé qu'un lycée soit baptisé « Simone

Veil » à Andernos.

Ses élus auraient provoqué un scandale, nous dit-on :
<http://www.centre-presse.fr/article-561102-nouvelle-aquitaine-le-fn-ne-veut-pas-de-lycee-simone-veil.html>

Ils auraient osé établir un rapprochement entre l'avortement et les crimes djihadistes en évoquant un événement à Marseille. Cependant, il n'y a rien eu d'explicite apparemment. Le fait est que les jeunes victimes de l'agression islamiste de Marseille ont été pour l'une égorgée, pour l'autre éventrée.

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/030644083541-attaque-au-couteau-a-la-gare-de-marseille-deux-morts-2118532.php>

En quoi serait-il scandaleux de le dire, quelques jours après la commission de cette agression islamiste ?

« Ils ont ensuite profité de la présentation d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour dénoncer le « fondamentalisme islamiste » qui serait à l'origine des agressions sexuelles dont les femmes sont victimes en France : « C'est l'immigration massive et incontrôlée qui importe une culture qui n'en a que faire des droits des femmes », a estimé leur porte-parole ».

Des élus bien pensants ont jugé cela « abject » :

Pour renommer un lycée néo-aquitain, unanimité républicaine derrière [#SimoneVeil](#) quand le FN tente une instrumentalisation abjecte. pic.twitter.com/7hgA8AT0cb

– Naïma Charaï (@NaimaCharai) [23 octobre 2017](#)

Pourquoi parler d'« unanimité républicaine » ? En quoi le FN aurait-il eu une position antirépublicaine en l'occurrence ?

Il convient de relever que le nom d'une victime de Merah,

Jonathan Sandlers, a été proposé par eux pour nommer le lycée : belle initiative pour montrer qu'il ne s'agissait pas d'une attitude anti-juive.

Initiative rejetée par les autres élus, préférant l'hommage devenu politiquement correct à Simone Veil.

<http://www.ladepechedubassin.fr/2017/10/24/a-la-une/andernos-a-ura-lycee-simone-veil-passe-darmes-a-region/>

Je ne vois pas en quoi l'attitude du FN n'aurait pas été républicaine, d'autant plus qu'il n'y a pas eu d'expression d'hostilité clairement exprimée à l'avortement.

Même si cela avait été le cas, il n'est pas certain que les principes républicains imposent que l'avortement soit autorisé.

L'autorisation de l'avortement s'inscrit certes dans la logique de la laïcisation de la France et la sécularisation de son droit, mais même dans ce cadre, des réticences peuvent se justifier par d'autres raisons que des motifs d'ordre religieux. Il est simpliste d'opposer sur ce point les croyants militants aux laïques.

L'avortement pose une question de bioéthique délicate, au même titre que l'adoption homosexuelle pose la question de l'intérêt de l'enfant quant à sa psychologie et son développement. Cette adoption a attendu 40 années supplémentaires pour être autorisée. Le mariage homosexuel ne pose quant à lui aucun problème sur le plan juridique, sauf aux croyants les plus superstitieux qui croiront que son autorisation engendrera la colère divine. Je conçois qu'on puisse être plus réservé sur l'adoption.

Si Simone Veil est entrée au Panthéon, faudra-t-il y faire entrer Taubira ? Ceux qui refuseront qu'on appelle un lycée « Christiane Taubira » seront-ils considérés eux aussi comme « abjects » ?

Est-il vraiment certain que toutes les questions qui concernent l'avortement sont liées à une nécessité

républicaine absolue ? On peut en douter. Je ne défends pas les anti-avortement, je souligne simplement qu'il n'est pas interdit de faire fonctionner sa cervelle, même à ce propos. Or, ici comme ailleurs, on observe des crispations idéologiques chez les « en marche » et assimilés, qui se braquent dès qu'on aborde certaines questions, qui hurlent des « à gerber » dès qu'on touche à certains points sensibles du débat public et surtout, ce qui est insupportable, brandissent le drapeau du « rassemblement républicain », comme s'ils en avaient le monopole, comme si c'étaient eux qui défendaient le mieux la République. Rien n'est moins sûr.

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que Simone Veil ait sa place au Panthéon non plus, même si elle l'a obtenue.

En effet, son action politique ne me semble pas se distinguer clairement de celle d'un homme politique quelconque. Elle n'était pas au-dessus des clivages politiques. Elle n'a pas joué un rôle de rassemblement de la nation contre les périls venus d'ailleurs comme le fit De Gaulle.

Elle est restée fidèle à la droite européiste et a contribué à jeter l'opprobre sur le Front national.

Elle s'est montrée dans certains cas favorable à la « discrimination positive » à propos des droits des femmes, alors que c'est contraire à notre identité républicaine où la femme est un Homme comme les autres... Il n'y avait pas dans la loi d'interdiction pour les femmes d'agir en politique à l'époque où Simone Veil a voulu initier un tel processus. C'est toute la différence avec les systèmes où la femmes est juridiquement discriminée de façon naturellement injuste, tant il n'est pas établi que femmes et hommes auraient une inégalité naturelle entre eux à remplir les fonctions nécessaires au bon fonctionnement de la cité. On voit aujourd'hui à quoi tout cela mène, avec l'écriture inclusive, à laquelle l'Académie française, dont elle fit partie, s'est opposée à l'unanimité la semaine dernière.

http://www.francetvinfo.fr/politique/simone-veil/quand-simone-veil-defendait-la-parite-dans-la-vie-politique_2262801.html

N'est-il pas, finalement, un peu précipité de considérer que l'attitude du FN aurait été dans cette affaire antirépublicaine, d'autant plus que si j'en crois la presse, les élus FN n'ont pas évoqué l'avortement ? La « manipulation abjecte » évoquée par Naïma Charaï aurait-elle alors un rapport avec la dénonciation des conséquences de l'immigration incontrôlée sur les droits des femmes eu égard au statut de la femme dans la loi et la culture islamiques ?

<http://www.ladepeche.fr/article/2014/08/10/1932215-naïma-charaï-itineraire-d-une-revoltee.html>

Issue de l'aile gauche du PS, cette élue tient un discours tout à fait dans l'air du temps à gauche : *« En 1976, cette native du Maroc rejoint son père, salarié de Pont-à-Mousson à Fumel, au gré d'un regroupement familial. A 4 ans, elle découvre avec ses quatre frères et cinq sœurs la vie d'une cité HLM de la campagne lot-et-garonnaise. Ses résultats scolaires s'en ressentent : «J'ai eu la scolarité typique d'une enfant issue de l'immigration, chaotique ».*

Et les enfants de l'immigration qui réussissent grâce à l'école républicaine, ils n'existent pas, vraiment ? L'école ne discrimine pas les immigrés, ils ont fait le choix de venir en France et doivent s'assimiler, à leurs risques et périls. Personne n'est contraint de s'installer dans notre pays.

Est-ce au nom de la lutte contre les discriminations qu'elle considère comme abjecte l'évocation des conséquences de l'immigration massive ?

« Réélue en 2010, sa délégation représente le socle de sa ferveur socialiste : solidarités, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations. Ses convictions jaurésiennes la poussent vers l'aile gauche du PS, celle qui a fait des inégalités son cheval de bataille. Fin 2012, le président de la République la nomme à la tête de la plus importante autorité administrative indépendante : l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). Certains parleraient de consécration, d'autres y verraient un rang de ministre, Naïma Charaï a surtout ressenti le poids de «sacrées responsabilités» ».

Et pourtant, il convient de relever que le principe de précaution, au nom de l'ordre public, pourrait justifier que des discriminations soient pratiquées dans ce domaine. Il est fréquent que dans d'autres domaines, par exemple la liberté de

manifester, le principe de précaution justifie une interdiction.

Pourquoi l'immigration serait-elle une sorte de sanctuaire gauchiste où les droits de l'homme prévalent systématiquement sur la sauvegarde de l'ordre public ?

Le Droit permet les discriminations justes mais interdit les injustes, fondamentalement. Il n'existe pas de système juridique sans discrimination. La discrimination est de l'essence du Droit.

À cet égard, un contrôle légal de l'immigration est d'ores et déjà mis en place. L'immigré doit constituer un dossier et l'administration française peut le refuser, notamment quand il adhère à des thèses dangereuses pour la République.

Être de gauche n'interdit pas de souhaiter que cet encadrement de l'immigration perdure.

<http://resistancerepublicaine.com/2015/12/23/etre-de-gauche-ne-mpeche-pas-de-prononcer-la-decheance-de-nationalite-la-preuve/>

Face à l'importance des flux migratoires, cela n'interdit pas non plus d'interdire l'immigration venant de pays dont les valeurs sont aux antipodes des nôtres, afin de simplifier la tâche d'une Administration publique qui a été instituée dans l'intérêt des citoyens français et à leurs frais pour cette raison :

« Art. 13 Déclaration 1789. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ».

Or, l'immigration ne présente plus d'intérêt pour notre pays en général. De plus, il n'existe pas de besoin de main-d'oeuvre que l'immigration des pays islamiques serait seule en mesure de fournir, tandis que le terrorisme islamique est une réalité qui impose d'adopter des politiques publiques efficaces pour le prévenir au nom de la sauvegarde de l'ordre public et des droits fondamentaux de la population française légalement autorisée à demeurer sur le territoire, en vertu du lien de nationalité, ou d'autorisations légales et

administratives régulières de séjour en France pour les étrangers.

P.S

Depuis l'écriture de l'article, j'ai découvert un entretien avec G. Malherbe sur Bvoltaire qui revient sur ce qui s'est passé :

<http://www.bvoltaire.fr/avons-simplement-laudace-de-denoncer-t-errorisme-islamiste/>

Il semble que ce soit l'islamophobie qui ait été considérée comme « abjecte », même si l'IVG est aussi évoquée dans l'article mais apparemment comme beaucoup plus secondaire.

Raison de plus pour juger cette « unanimité républicaine » infondée.